

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Délibération n° 2021-03

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER.

Absent et excusé : M. OTAL.

Mme PASQUALINI Marion a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de : 109 440.32
- un excédent de fonctionnement reporté de : 105 945.35

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 215 385.67

En section d'investissement :

- un déficit d'investissement de : 2 091.55
- un déficit d'investissement reporté de : 99 050.26

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 101 141.81

Soit un besoin de financement de : 101 141.81

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	215 385.67
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	101 141.81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	114 243.86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	101 141.81

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 02/02/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 02/02/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

